

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

S.T.N° ST 87/123  
Objet

**CENTRE REGIONAL D'EN-  
TRAINEMENT ET DE COMPE-  
TITION DE TENNIS.  
DEUXIEME TRANCHE  
D'ENDE DE SUBVENTIONS**

DATE DE CONVOCATION  
9 NOVEMBRE 1987

DATE D'AFFICHAGE  
9 NOVEMBRE 1987

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 26

Nombre de votants 31

**UNANIMITE**

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt sept  
le Seize Novembre à 19 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - MOST -  
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - M. BIROLLEAU -  
M. CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE -  
FONTAN - GAUDIN - M. LAPERCHE - M. LE GUEUT - M. MARCONI -  
M. MONNARD - M. POTENNEC - M. REVOLAT - M. ROUDOT - M. THOMAS  
Mme BARRAUD-DUCHERON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. TAP  
M. GÉOFFROY par M. BARBAT - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU  
M. RIVES par M. MONNARD

ABSENTS : Mme JEAN - M. LACOTTE

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

**M. le Rapporteur expose :**

La première tranche de construction du Centre Régional d'Entrainement et de compétition de Tennis est en cours.

Elle comprend :

- Les travaux de démolition, les terrassements généraux,  
la construction des bâtiments et des 3 courts couverts.

Une deuxième tranche, comprenant :

- La construction de l'hébergement des stagiaires au deuxième  
niveau du bâtiment, le court central et les tribunes du central  
bis, doit être réalisée pour terminer cette opération.

Il convient d'arrêter le plan de financement de cette deuxième  
tranche estimée à 2.222.000 Frs H.T.

La répartition des participations des différents intervenants  
s'établit comme suit :

- FONDS NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT.....	500.000 F.
- VILLE DE ROYAN .....	500.000 F.
- CONSEIL GENERAL .....	500.000 F.
- CONSEIL REGIONAL .....	361.000 F.
- LIGUE DE TENNIS .....	361.000 F.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
ROCHEFORT, LE

30. NOV. 1987

APPLICATION LOI N° 82-213  
du 2-3-1982

./.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

DECIDE :

- d'approuver la deuxième tranche de travaux à réaliser pour terminer le Centre Régional d'Entraînement et de Compétition de Tennis, cette deuxième tranche comprenant :
  - la construction de l'hébergement des stagiaires
  - le court central
  - les tribunes du central bis.

Le coût de cette deuxième tranche est estimé à la somme de 2.222.000 Frs H.T.

- d'approuver le plan de financement qui s'établit comme suit :

- FONDS NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT.. .... 500.000 F.
- VILLE DE ROYAN ..... 500.000 F.
- CONSEIL GENERAL ..... 500.000 F.
- CONSEIL REGIONAL ..... 361.000 F.
- LIGUE DE TENNIS ..... 361.000 F.

- de solliciter du F.N.D.S. du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Ligue de Tennis, les participations définies par le plan de financement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Député-Maire  
Le Premier Adjoint,



Y. TAP.

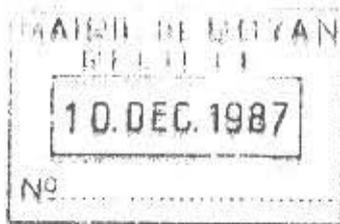
SOUS-PRÉFECTURE

DE

ROCHEFORT

SR/JP

ST 87/123



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le SOUS-PREFET  
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE  
de l'Arrondissement de ROCHEFORT

à

Monsieur le MAIRE

de - ROYAN -

OBJET : Centre Régional d'Entraînement et de compétition de Tennis  
2è Tranche  
Demande de Subventions.

REFER : Délibération du Conseil Municipal S,T 87-I23 du 16  
Novembre 1987 déposée le 30 Novembre 1987.

Au cours de sa séance susvisée, votre Conseil Municipal  
a décidé la réalisation des travaux cités en objet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par courrier  
de ce jour, j'ai adressé un exemplaire de la délibération dont  
il s'agit à M. le Préfet, Commissaire de la République du Départe-  
ment de la Charente-Maritime.

Vous ne manquerez pas d'être tenu informé de la suite  
qui sera réservée à vos demandes.

Le Sous-Préfet  
Commissaire-Adjoint de la République  
de l'Arrondissement de ROCHEFORT

André DELAHAYE

N.B. A toutes fins utiles, il est signalé que la Sous-Préfecture  
n'a réceptionné que trois exemplaires de la délibération  
(I- Minute Sous-Préfecture, I à Mr. le Préfet, Commissaire  
de la République du Département de Charente-Maritime,  
I qui vous a été retournée) au lieu de quatre exemplaires  
annoncés dans votre bordereau de transmission.